Lycées dégradés : 200 établissements prioritaires à rénover, des responsables contestent la méthode de sélection

11/11/2026 à 16h45



Deux cents établissements ont été désignés comme prioritaires dans le cadre d'un projet gouvernemental de rénovation du bâti scolaire. Présentée début novembre après une consultation, cette liste suscite toutefois des interrogations sur les critères de choix et les moyens qui seront réellement mobilisés, selon une enquête du *Figaro* publiée le 11 novembre 2026.

Une sélection et des moyens discutés

Des chefs d'établissement et responsables des collectivités territoriales questionnent la façon dont ces établissements ont été retenus et les conséquences concrètes pour les bâtiments les plus abîmés. Les travaux de réhabilitation et de sécurisation sont en grande partie à la charge des

collectivités selon le type d’établissement, ce qui complique la portée d’une liste arrêtée au niveau national.

Le débat intervient dans un climat de tensions devant plusieurs lycées. En Île-de-France, les autorités régionales ont dénombré depuis la reprise des cours **environ une centaine de tirs de mortiers d’artifice, dont près de la moitié à l’intérieur des établissements**. Ces chiffres concernent les violences scolaires franciliennes ; ils ne doivent pas être confondus avec le nombre d’établissements du programme de rénovation.

Pour les faits de violences déjà rapportés, voir notre article sur les tirs de mortiers dans les lycées d’Île-de-France. Le présent article porte sur **les choix de rénovation et leur contestation**.

Source : Le Figaro — 11 novembre 2026.

Photo à la une : blocage du lycée Vauvenargues à Aix-en-Provence le 3 novembre 2026, photographie d’archives du mouvement lycéen, sans lien direct avec la sélection des 200 établissements. Gabriel from92 / Wikimedia Commons, CC0.